

**A.V.E.R.P.A.H.M.**

**ASSOCIATION POUR VICHY ET SA REGION DE PARENTS ET AMIS DE  
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

*Ce rapport contient 17 pages*

**SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE RIOM**



# A.V.E.R.P.A.H.M.

## ASSOCIATION POUR VICHY ET SA REGION DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

---

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

Aux membres de l'Assemblée,

#### **1°) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :**

En exécution de la mission qui nous a été confiée au terme de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AVERPAHM, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **2°) FONDEMENT DE L'OPINION :**

##### **REFERENTIEL D'AUDIT :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **INDEPENDANCE :**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

#### **3°) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **4°) VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de l'administrateur et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **5°) RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

#### **6°) RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BELLERIVE SUR ALLIER, le 25 août 2023

Pour la société SEREC CONSULTING

 *Gérant*  
Olivier JOANNIN *Commissaire aux Comptes*

**CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) ACTIF**  
**Association AVERPAHM - Périodes de : 01/2022 à 12/2022**

Libellé	Montant brut 2022	Amort. et prov. 2022	Montant net 2022	Montant net 2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	929 505		929 505	929 505
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains	282 245		282 245	266 073
Constructions	21 769 417	8 730 100	13 039 317	12 334 683
Installations techniques, matériels et outillage	52 559	22 480	30 079	5 521
Autres immobilisations corporelles	236 117	16 814	119 504	47 810
Immobilisations corporelles en cours				721 177
<b>Immobilisations Financières :</b>				
Participations et créances rattachées à des participations	105 980		105 980	105 980
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	750		750	750
<b>TOTAL I</b>	<b>23 376 772</b>	<b>8 839 394</b>	<b>14 537 378</b>	<b>14 411 501</b>
<b>Comptes de liaison (1)</b>				
<b>TOTAL II</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours :</b>				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	479		479	13 975
<b>Créances (2) :</b>				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	529 353		529 353	290 722
Autres créances	45 023		45 023	5 440
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Disponibilités	845 610		845 610	885 735
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL III</b>	<b>1 420 465</b>		<b>1 420 465</b>	<b>485 872</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecart de conversion (actif)	VI			
<b>TOTAL ACTIF</b> (I + II + III + IV + V + VI)	<b>24 797 237</b>	<b>8 839 394</b>	<b>15 957 843</b>	<b>14 897 373</b>
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement, entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : ..... Dont à plus d'un an : .....				
(3) Dont créances surisées à l'article R.314-86 du CASP.				

**SEREC CONSULTING**  
*Société de Commissariat aux comptes*  
 Le Saint-Cloud - Entrée 1  
 01, Rue de la Grange aux Grains  
 03700 BELLERIVE SUR ALLIER  
 Tel : 04 43 50 01 01  
 N° Siret : 349 075 143 00033 - APE : 6920Z

## CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) PASSIF

### Association AVERPAHM - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

Libellé	Montant net 2022	Montant net 2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 555 273	2 545 194
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
<b>Réserves :</b>		
Excédents affectés à l'investissement		
Réserves de compensation		
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		
Autres réserves	1 034 168	1 034 168
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-428 637	-332 181
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-74 335	-74 335
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-472 546	-472 546
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-26 301	-96 456
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	220 892	
Provisions réglementées :	757 642	757 642
dont Couverture du besoin en fonds de roulement		
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	757 642	757 642
Immobilisations grevées de droits		
<b>TOTAL I</b>	<b>3 566 156</b>	<b>3 361 486</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL II</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL III</b>		
<b>DETTES (3)</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 121 016	11 436 410
Emprunts et dettes financières divers (3)	517	517
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	129 607	87 345
Dettes sociales et fiscales	140 547	11 522
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		93
Autres dettes (5)		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>12 391 687</b>	<b>11 535 887</b>
<b>Ecart de conversion (passif) TOTAL V</b>		
<b>TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)</b>	<b>15 957 843</b>	<b>14 897 373</b>
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

**CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) CHARGES**  
**Association AVERPAHM - Périodes de : 01/2022 à 12/2022**

CHARGES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	57 813	24 380
Services extérieurs et autres	135 904	36 285
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations		
- autres	99 231	109 691
Charges de personnel :		
- salaires et traitements		
- charges sociales		
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	864 381	820 534
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant		
- pour risques et charges d'exploitation		
Autres charges	5	989
<b>TOTAL I</b>	<b>1 157 334</b>	<b>991 879</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	144 150	147 634
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL II</b>	<b>144 150</b>	<b>147 634</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant		2 377
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	2 809	
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- dotations aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés		
<b>TOTAL III</b>	<b>2 809</b>	<b>2 377</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 304 293</b>	<b>1 141 890</b>
<b>RESULTAT CREDITEUR = Excédent</b>		
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	<b>1 304 293</b>	<b>1 141 890</b>

**SEREC CONSULTING**  
*Société de Commissariat aux comptes*  
 Le Saint-Claud - Entrée 1  
 01, Rue de la Grange aux Grains  
 03700 BELLERIVE SUR ALLIER  
 Tél : 04 43 50 01 01  
 N° Siret : 349 075 143 00033 - APE : 6920Z

**CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) PRODUITS**  
**Association AVERPAHM - Périodes de : 01/2022 à 12/2022**

PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
- prestations de services	110	
- divers		
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification		
Subventions d'exploitations et participations	20 000	2 620
Reprises sur amortissements et provisions		
Transferts de charges	67 382	
Autres produits	1 051 239	1 029 592
<b>TOTAL I</b>	<b>1 138 731</b>	<b>1 032 212</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	1 121	388
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL II</b>	<b>1 121</b>	<b>388</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	5 082	12 834
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	133 058	
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Transferts de charges		
<b>TOTAL III</b>	<b>138 140</b>	<b>12 834</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 277 992</b>	<b>1 045 434</b>
<b>RESULTAT DEBITEUR = Déficit</b>	<b>26 301</b>	<b>96 456</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	<b>1 304 293</b>	<b>1 141 890</b>

**SEREC CONSULTING**  
*Société de Commissariat aux comptes*  
 Le Saint-Cloud - Entrée 1  
 01, Rue de la Grange aux Grains  
 03700 BELLERIVE SUR ALLIER  
 Tél : 04 43 50 01 01  
 N° Siret : 349 075 143 00033 - APE : 6920Z

## Tableau des immobilisations

### Association AVERPAHM - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

Immobilisations	Immobilisations au 1er Janvier 2021	Acquisitions de l'Exercice 2022	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2022	Immobilisations au au 31 Décembre 2022	Contôle Immobilisations 2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
201 Frais d'établissement					
203 Frais de recherche et de développement					
205 Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.					
206 Droit au bail					
208 Autres immobilisations incorporelles	929 505			929 505	929 505
<b>Immobilisations corporelles</b>					
211/221 Terrains	266 075	16 170		282 245	282 245
212/222 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure					
213/223 Constructions sur sol propre	20 468 857	1 550 694	250 134	21 769 417	21 769 417
214/224 Constructions sur sol d'autrui					
215/225 Installations, matériel et outillage techniques	21 261	31 298		52 559	52 559
218/228 Autres immobilisations corporelles	118 578	117 740		236 317	236 317
Dont Matériel de transport (2182/2282)	4 500			4 500	4 500
Dont Matériel de bureau (2183/2283)	9 929			9 929	9 929
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 804 276</b>	<b>1 715 900</b>	<b>250 134</b>	<b>23 270 043</b>	<b>23 270 043</b>

**SEREC CONSULTING**  
*Société de Commissaires aux comptes*  
 Le Saint-Clément - Entrée 1  
 01, Rue de la Grange aux Grains  
 03700 BELLERIVE SUR ALLIER  
 Tél : 04 43 50 01 01  
 N° Siret : 349 075 143 00033 - APE : 6920Z

## CA Tableau des amortissements

### Association AVERPAHM - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

Amortissements	Amortissements cumulés 2021	Dotations de l'Exercice 2022	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2022	Amortissements Cumulés 2022	Contôle amortissements 2022
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>					
2801 - Frais d'établissement					
2803 - Frais de recherche et de développement					
2804 - Contributions aux investissements communs des GHT					
2805 - Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.					
2808 - Autres immobilisations incorporelles					
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>					
2811 - Terrains	8 134 174	841 595	245 669	8 730 100	8 730 100
2812 - Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure					
2813 - Constructions sur sol propre	15 740	6 740		22 480	22 480
2814 - Constructions sur sol d'autrui	70 768	16 046		86 814	86 814
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	4 500			4 500	4 500
2818 - Autres immobilisations corporelles	9 929			9 929	9 929
28182 - dont matériel de transport					
28183 - dont matériel de bureau					
- dont matériel informatique					
282 - Amortissement des immobilisations reçues en affectation					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 220 682</b>	<b>864 381</b>	<b>245 669</b>	<b>8 839 394</b>	<b>8 839 394</b>

**SEREC CONSULTING**  
*Société de Commissariat aux comptes*  
 Le Saint-Cloud - Entrée I  
 01, Rue de la Grange aux Grains  
 03700 BELLERIVE SUR ALLIER  
 Tél : 04 43 50 01 01  
 N° Siret : 349 075 143 00033 - APE : 6920Z

## CA Tableau des provisions, dépréciation, fonds dédiés et réserves de compensation Association AVERPAHM - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

### ANNEXE 2

	Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants 2021	Dotations de l'Exercice 2022	Reprises de l'Exercice 2022	Montants 2022	Contrôle provisions 2022
<b>Réserves de Compensation</b>						
106856 - Des Déficits d'Exploitation						
106857 - Des Charges d'Amortissement						
<b>Provisions Réglementées</b>						
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement						
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations						
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)						
144 - Provisions pour impôts (établissemens privés)						
145 - Amortissements Dégrogoires						
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissemens privés)						
147 - Plus-values réinvesties (établissemens privés)		757 642			757 642	757 642
148 - Autres provisions réglementées						
1483 - dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)						
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé		757 642			757 642	757 642
14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant						
<b>Provisions pour Risques et Charges</b>						
151 - Provisions pour Risques						
152 - Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)						
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)						
154 - Provisions pour restructurations (ESSMS privés)						
155 - Provisions pour impôts (ESSMS privés)						
156 - Provisions pour renouvellement des immobilisations (ESSMS privés)						
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices						
158 - Autres Provisions pour Charges						
<b>Dépréciations</b>						
29 - Dépréciation des Immobilisations						
39 - Dépréciation des Stocks et In-Cours						
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers						
59 - Dépréciation des Comptes Financiers						
<b>Fonds Dédiés</b>						
191 - Fonds reportés liés aux legs ou donations						
192 - Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS						
194 - Sur Subventions de Fonctionnement						
195 - Sur Dons Manuels Affectés						
196 - Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public						
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>757 642</b>			<b>757 642</b>	<b>757 642</b>

ETAT CREANCES ET DETTES AU 31/12/2022

ANNEXE 3

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>			
Autres immobilisations financières	750 €	750 €	
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Avances et acomptes versés sur commandes		- €	
Créances usagers et comptes rattachés	574 376 €	574 376 €	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et Organismes sociaux			
État et autres collectivités		- €	
Débiteurs divers		- €	
Charges constatées d'avance		- €	
<b>TOTAUX</b>	<b>575 126 €</b>	<b>575 126 €</b>	<b>- €</b>
ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et - de 5 ans
Emprunts	12 121 016 €	1 341 158 €	2 279 643 €
Dettes financières	517 €	517 €	
Fournisseurs et comptes rattachés	129 607 €	129 607 €	
Personnel et comptes rattachés		- €	
Sécurité Sociale et Organismes soc.		- €	
Etat et autres collectivités	140 547 €	140 547 €	
Autres dettes		- €	
Dettes sur immobilisations		- €	
Produits constatés d'avance		- €	
<b>TOTAUX</b>	<b>12 391 687 €</b>	<b>1 611 829 €</b>	<b>2 279 643 €</b>
			<b>8 500 215 €</b>

SEREC CONSULTING  
 Société de Commissariat aux comptes  
 Le Saint-Cloud - Entrée 1  
 01, Rue de la Grange aux Grains  
 03700 BELLERIVE SUR ALLIER  
 Tel : 04 43 50 01 01  
 N° Siret : 349 075 143 00033 - APE : 6920Z

**association AVERPAHM**  
**Annexe 1 : Tableau des filiales et participations**  
**Cloture : 31/12/2022**

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en%)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations 1. Filiales ( à détailler) (+50% du capital détenu par l'association EURL VISA ZAC DES ANCISES 03300 CREUZIER LE VIEUX	172 601	463 627	51%	100 980	100 980		non recensé	2 136 721	120 696	0	
2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par l'association) SAS ABADAGAV ASA03	16 000 4 000	-11 359 126 072	25,00% 25,00%	4 000 1 000	4 000 1 000	0 0		37 322 605 153	-26 061 275 486	0 0	

**SEREC CONSULTING**  
*Société de Commissariat aux comptes*  
 Le Saint-Cloud Entrée 1  
 01, Rue de la Grange aux Grains  
 03700 BELLERIVE SUR ALLIER  
 Tél : 04 43 50 01 01  
 N° Siret : 349 075 143 00033 - APE : 6920Z

# AVERPAHM

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

1. Faits significatifs
2. Règles et méthodes comptables
3. Engagements financiers
4. Autres informations
5. Notes sur le bilan actif
6. Notes sur le bilan passif

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'Association.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022. Le résultat de l'exercice est une perte de 26 301€ et le montant du bilan est de 15 957 843€.

### 1. FAITS SIGNIFICATIFS

Par un acte de traité d'apport partiel d'actif signé le 17 juin 2019 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'association AVERPAHM a apporté à l'association SAGESS les activités suivantes :

- CENTRE HABITAT
- FOYERS DE VIE
- ESAT CREUZIER (social et commercial)
- CASTEL FLORE
- IME MOULIN DE PRESLES
- SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR
- FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE
- SAMSAH
- SAF
- SAVS
- SESSAD

**SEREC CONSULTING**  
*Société de Commissariat aux comptes*  
Le Saint-Cloud - Entrée 1  
01, Rue de la Grange aux Grains  
03700 BELLERIVE SUR ALLIER  
Tél : 04 43 50 01 01  
N° Siret : 349 075 143 00033 - APE : 6920Z

Les bâtiments appartenant à l'association AVERPAHM n'ont pas fait l'objet de l'apport à l'association SAGESS. Les biens immobiliers conservés par l'Association AVERPAHM sont loués à l'Association SAGESS sur la base de baux civils précisant les modalités contractuelles à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Du fait de cet acte, le périmètre de l'association ne comprend plus aucune activité d'établissement médico-social.

Les travaux du Domaine de la Roche se sont achevés durant l'année 2022. Le montant de l'investissement s'élève à 1 714 244€ comprenant l'achat du bien, les travaux de rénovation les agencements, le matériel et le mobilier. Le financement a été assuré par un emprunt pour 900 000€, une subvention du département de 226 950€ et par autofinancement pour un montant de 587 294€. Nous attendons aussi une subvention de la région d'un montant de 250 000€.

## **2. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

Les cotisations associatives figurant en comptabilité correspondent aux cotisations encaissées en cours d'exercice.

### **Changements de méthode de comptabilisation**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent sauf pour ce qui concerne la comptabilisation des provisions pour engagement de retraite comme mentionné ci-avant.

### **3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

#### **Immobilisations et amortissements**

Il convient également de souligner que les différents établissements sont tenus d'appliquer les règlements n°2002-10 et n°2004-06 du CRC relatifs à la comptabilisation des immobilisations selon la méthode des composants et la prise en compte des durées d'utilisation pour la détermination des amortissements.

Seuls les ensembles immobiliers non totalement amortis au moment du passage à la méthode des composants ont été jugés significatifs et ont fait l'objet d'un retraitement, à l'exception, dans un souci de simplification, des constructions ayant une valeur nette comptable d'un faible montant.

En l'absence d'informations fiables quant à la valorisation des terrains des ensembles immobiliers, l'Association a décidé de ne pas les valoriser et de décomposer les immobilisations selon la méthode prospective ainsi qu'il suit :

- |   |                |
|---|----------------|
| - Structure, gros œuvre – VRD : 70 %                                  | durée : 40 ans |
| - Façades – couvertures – étanchéité – toiture : 10 %                 | durée : 20 ans |
| - Inst. Techniques (menuiseries ext – plomberie – électricité) : 10 % | durée : 15 ans |
| - Agencements (peinture platerie) : 10 %                              | durée : 10 ans |

Les amortissements sont calculés sur les durées restantes à courir.

#### **Immobilisations financières**

L'Association détient une participation à hauteur de 51 % dans le capital de la SARL VISA POUR L'ENTREPRISE. La situation financière de cette société est saine ce qui justifie l'absence de dépréciation des titres de participations qui s'élèvent à l'actif pour un montant de 100 980€ (participation à l'augmentation du capital social du 28 décembre 2020 à hauteur de 30 490€).

Elle détient également une participation d'un quart des fonds propres associatifs de l'association O3ASA et elle a pris une participation d'un quart du capital de la SAS ABADAGAV soit 4 000€.

Figure en annexe 1 le tableau des filiales et participations.

### **4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

En documents joints figurent :

- le tableau des mouvements de l'exercice des provisions (Annexe 2)
- le tableau des créances et des dettes (Annexe 3)

#### **Provision pour risques et charges**

**SEREC CONSULTING**  
*Société de Commissariat aux comptes*  
 Le Saint-Cloud - Entrée 1  
 01, Rue de la Grange aux Grains  
 03700 BELLERIVE SUR ALLIER  
 Tél : 04 43 50 01 01  
 N° Siret : 349 075 143 00033 - APE : 6920Z

En document joint figure le tableau détaillant les provisions pour risques et charges et les variations de l'exercice (Annexe 2).

## **5. ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Indemnités de fin de carrière :

Du fait du transfert des établissements dans l'association SAGESS, l'AVERPAHM n'a plus de salariés. De ce fait, nous n'avons comptabilisé aucune indemnité de fin de carrière.

## **8. BENEVOLAT**

L'association n'a pas de procédure pour quantifier le bénévolat dont elle a bénéficié. A titre d'information, le bénévolat des membres du bureau et du conseil d'administration est évalué à 570H soit 8 000€.

SEREC CONSULTING  
*Société de Commissariat aux comptes*  
Le Saint-Clément - Entrée 1  
01, Rue de la Grange aux Grains  
03700 BELLERIVE SUR ALLIER  
Tél : 04 43 50 01 01  
N° Siret : 349 075 143 00033 - APE : 6920Z